

POINTS FORTS

- › Discussion de la notion d'éthique sportive et de son usage dans la condamnation du dopage.
- › L'éthique sportive comme argument d'autorité.
- › Pluralité des points de vue éthiques (médical, sportif, de la soumission).

Dès qu'on parle de dopage, la question éthique est posée. Mais la manière même de la poser pose à son tour des questions d'ordre éthique. De toutes les réalités sportives, le dopage figure assurément parmi celles qui produisent les jugements de valeur les plus spontanés et donnent lieu à des condamnations expéditives plus violemment exprimées que logiquement argumentées. Parler de dopage, c'est en effet, le plus souvent, juger des pratiques et condamner des personnes.

Par ailleurs, le dopage sportif en tant que pratique prohibée constitue – comme toute réalité clandestine – une réalité difficilement observable. Pour les non spécialistes, il en résulte une méconnaissance d'autant plus importante des pratiques que les discours qui en parlent tendent ou bien à masquer, ou bien à condamner la réalité, sans la caractériser précisément.

C'est là que réside le premier questionnement éthique à propos du dopage. Peut-on dire le dopage sans le condamner ? Doit-on le condamner dans le même temps qu'on le désigne ? Doit-on choisir des termes dépréciatifs ou, au contraire, préférer la neutralité pour en parler ?

La première question éthique se pose également quant à la posture adoptée par la personne qui en parle : qui juge quoi et au nom de quoi ? Qui condamne qui et sur quels critères ? En posant ces questions anodines, on s'aperçoit que le dopage convoque des juges et produit des sentences, que ces juges proviennent des mondes politique, sportif, médiatique mais aussi, ce qui pose précisément un problème éthique, des mondes scientifique, médical et universitaire. Or, la posture éthique du scientifique consiste

précisément à ne pas élaborer son discours sur des jugements de valeur, notamment s'il travaille sur les comportements humains. Si jugements de valeur il y a, ils ne doivent pas infléchir la réalité à étudier, au nom du principe de neutralité axiologique (Max Weber). Le scientifique, tout comme le philosophe, doit donc élucider son propre système de valeur spontané vis-à-vis de la réalité étudiée et l'intégrer à la démarche d'observation. Qu'il s'agisse de décrire les pratiques de dopage ou de comprendre leurs logiques, cela suppose en effet une mise à distance de ses propres jugements. Et la manière même d'en parler se fait donc plus ou moins éthique, selon la qualité avec laquelle l'observateur articule les réalités objectives qu'il décrit aux réalités subjectives qui constituent son propre rapport au sport, à la compétition... et au dopage.

La définition légale fait du dopage un délit. Elle dit la norme au plan juridique du terme. Une autre compréhension, fonctionnelle, tente de désigner une relation entre une pratique et un résultat visé. Elle tend à identifier les logiques des conduites. Enfin, une autre définition, pragmatique, fait du dopage une aide à la performance. On le voit, il est possible de parler de dopage sans juger : légalement, en caractérisant des faits ; logiquement, en identifiant des relations de signification et des fonctions ; pragmatiquement, en identifiant des actions finalisées.

Éthique sportive, c'est-à-dire ?

Dès lors, pourquoi, alors que l'on parle de dopage, est-il si tentant d'en faire une infraction à l'éthique sportive ? Et d'ailleurs, de quoi parle-t-on quand on parle d'éthique sportive ? Et que signifie le fait que l'un des fondements du Code mondial antidopage réside précisément dans cette éthique ?

On lit en effet dans le Code que « Les programmes antidopages entendent préserver la valeur intrinsèque du sport. Cette valeur intrinsèque est habituellement qualifiée "d'esprit sportif" : elle est l'essence même de l'olympisme : elle exhorte à jouer franc. » Et, plus loin, la sentence est posée : « Le dopage est contraire à l'essence même de l'esprit sportif. »

Voilà qui ne manque pas de surprendre si l'on parle d'éthique. Comment peut-on parler de la valeur intrinsèque d'une pratique sociale qui, par nature, est traversée de valeurs multiples, contradictoires et qui de plus se transforme au fur et à mesure de son histoire ?

Ce qui est marquant, c'est que cet appel à se référer à « la valeur intrinsèque du sport » en fait une sorte de pratique sacrée, indiscutable, aux valeurs universellement partagées, et surtout une pratique imperméable aux mutations sociales. Or, si l'on remonte à la fondation des jeux Olympiques modernes, on constate que l'éthique en question correspond à celle des groupes sociaux dominants aux plans économique, politique et

culturel. D'emblée, l'éthique du sport et « l'esprit sportif » qu'elle promeut sont socialement situés dans les usages du corps de la haute bourgeoisie et de ce qu'il reste de l'aristocratie européenne.

L'essence de la doctrine olympique (l'olympisme) tient dans cette imposition par l'élite sociale occidentale d'une manière de jouer entre soi, dans la distanciation au résultat, la gratuité de l'engagement, le respect de l'adversaire au sein d'un affrontement qui n'est pas finalisé par le classement social des performances mais par le désir de s'éprouver, de se lancer des défis, de s'inventer des obstacles.

Pour Coubertin notamment, l'éthique sportive était bien une éthique de classe, une éthique réservée, permettant au *sportsman* de se livrer au culte de l'effort superflu, un culte auquel ni l'ouvrier ni le paysan n'ont accès, tant ils doivent au contraire économiser leurs forces pour poursuivre heure après heure, jour après jour, les tâches inhérentes à leur travail. Les valeurs du sport sont « par essence » distinctives.

Historiquement, les « valeurs intrinsèques du sport » excluent parce qu'il est impensable qu'elles puissent se partager à d'autres groupes sociaux. L'ouvrier et le paysan devant s'économiser, ils ne peuvent donc bénéficier de la recherche de l'excès qui fait la valeur du sport. Tout ceci est très bien expliqué par Pierre de Coubertin lui-même dans « La psychologie du sport », article publié en 1900 dans *La Revue des deux mondes* [1]. Selon lui, « la tendance du sport est vers l'excès ». Ses discours sur le sport et ses valeurs sont autant de sermons exhortant à des pratiques de dépassement de soi rendant grâce au « culte de l'effort superflu ».

« Jouer franc », comme le préconise le Code mondial antidopage, suppose donc d'abord de pouvoir jouer. Or l'éthique coubertinienne qui formalise l'olympisme ne se conçoit qu'entre gens bien nés. Parce que pour lui, il « y aura toujours des puissants et des faibles, des triomphateurs et des lutteurs », le sport apparaît comme une pédagogie inégalée pour former ces triomphateurs, ces futurs lutteurs du monde libéral.

Pourtant, l'arrivée tout au long du *xx*^e siècle de sportifs (puis de sportives) issus d'autres mondes (des ouvriers, des paysans, des mondes indigènes colonisés) va bousculer cet ordre éthique aristocratique en faisant jouer ensemble des personnes ne partageant pas les mêmes valeurs, les mêmes rapports au corps ou à l'argent. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si le combat éthique de la première partie du *xx*^e siècle porte sur ceux que l'on traque et que l'on stigmatise alors par la formule « d'amateurs marrons », ces sportifs issus de milieux populaires qui monnaient leur talent alors que l'amateurisme est érigé en dogme par le courant sportif britannique et par le Comité international olympique présidé par Coubertin.

Chaque époque sportive a ses parias.

Ce détour par les fondements historiques et sociaux de l'olympisme et des valeurs du sport permet de déconstruire les affirmations péremptoires

de l'Agence mondiale antidopage et des autorités sportives et politiques qui reprennent – sans la penser – la question de l'éthique sportive.

L'éthique comme argument

Finalement, affirmer que le dopage est contraire à l'éthique sportive, mobiliser des formules comme « valeur intrinsèque du sport » ou « essence de l'olympisme », c'est utiliser l'éthique non pas comme un outil de discussion, comme un espace de questionnement, comme un débat argumenté sur des valeurs, mais bien comme un argument.

Dans les condamnations du dopage, l'éthique sportive assure la fonction d'argument d'autorité. Les autorités sportives le mobilisent de manière répétitive et l'argument se diffuse sans discussion.

Pourtant, l'éthique est discussion.

Elle est débat sur les valeurs et non pas imposition de valeurs présentées comme indiscutables. Une telle attitude contrevient à l'idée même d'éthique.

De plus, condamner le dopage au nom de l'éthique sportive revient à centrer cette pétition de principe sur un seul plan, celui des moyens. Le débat peut alors se formuler en quelques questions simples : quels sont les bons moyens pour se préparer, récupérer, se soigner ? Quels sont les moyens légitimes, qu'est-ce qui les constitue en légitimité, pour qui et au nom de quoi ? Quels sont les moyens licites et les moyens interdits ? Sur quoi se fonde l'interdiction ? Quels sont les moyens condamnables, acceptables, souhaitables... ?

Ces questions simples peuvent déjà, dans un débat ouvert, approfondi, contradictoire, conduire à la formulation de quelques principes éthiques qui ne se résument ni à la condamnation ni à la confiscation de la parole de certains protagonistes par les autorités sportives et politiques.

Mais surtout, construire les conditions du débat éthique ne peut se faire sans intégrer la question des fins visées. Là aussi, quelques questions simples peuvent suffire à nourrir la réflexion collective : est-il possible de viser tel objectif ? Si oui, est-il souhaitable de tenter de l'atteindre ? Qu'est-ce qui le rend souhaitable et pour qui l'est-il ? Ou encore, des questions très concrètes : est-il souhaitable de jouer (malgré la blessure, la fatigue, la douleur...) ? Très vite, de telles questions contribueront à interroger l'organisation concrète de la pratique sportive compétitive, ses calendriers, ses cadences de travail, ses compétitions multiples.

De telles questions conduisent à évacuer une nouvelle fois l'argument d'autorité pour importer dans la discussion une valeur forte : le respect des individus. Le débat éthique se nourrit alors des questionnements issus du champ médical, ce qui se décline autour de la préoccupation de protection de la santé des sportifs. Il ne s'agit plus, au nom de la condamnation de

certains moyens, de protéger l'institution sportive mais bien de s'interroger sur les conditions qui permettent de protéger les sportifs eux-mêmes de ses exigences.

Des contradictions peuvent alors apparaître entre éthique médicale et éthique sportive. Entre médecins également le débat éthique peut se nourrir de contradictions, selon leur position vis-à-vis des sportifs. Plus ils sont à leur contact, plus ils sont préoccupés par les contraintes qui pèsent sur eux en matière d'interdiction de recourir à des produits interdits par le Code mais qui soulagent par exemple la douleur. Plus ils en sont éloignés, plus ils auraient tendance à reprendre l'argument d'autorité de l'éthique sportive [2].

Or, l'éthique médicale est finalisée par le respect des patients et par des préoccupations de santé. Et si l'on admet que la santé est un état de complet bien-être, on peut alors se demander pourquoi (et au nom de quoi) il est possible de priver un sportif ou une sportive de l'accès au bien-être en leur interdisant le recours à des substances y contribuant. Cette restriction en matière de santé dissocie les sportifs du traitement dont bénéficient par ailleurs tous les citoyens demandant à leur médecin une prescription visant à ce qu'ils se sentent mieux.

Ce qui précède nous amène à nous poser une dernière question. L'éthique sportive, celle qui est convoquée de manière péremptoire pour réguler les comportements individuels et collectifs, n'est-elle pas avant tout une éthique de la soumission ? Soumission de l'individu au groupe ? Soumission aux intérêts politiques mais aussi économiques ? Soumission à des valeurs posées en commandements plutôt qu'élaborées sur la base de principes vertueux formulés par les acteurs ? Soumission des désirs à l'exigence de résultat ? Soumission, finalement, à l'institution à visée compétitive ?

Condamner les sportifs au nom de cette éthique, c'est aussi occulter le fait qu'il existe d'autres éthiques, d'autres modes de régulation des comportements qui tirent leurs principes du plaisir partagé plutôt que de l'élimination des plus faibles, de la convivialité plutôt que de la concurrence constante, du jouer ensemble plutôt que du jouer contre.

Autant d'éthiques dans lesquelles le dopage devient impensable, inutile et hors d'usage.

Références

- [1] Coubertin de P. « La psychologie du sport ». *Revue des Deux Mondes*, 4^e période, tome 160, 1900, p. 167-179.
- [2] Brissonneau C. *Entrepreneurs de morale et carrières de déviants dans le dopage sportif. Prises de position et témoignages vécus dans la médecine du sport et dans deux disciplines sportives, l'athlétisme et le cyclisme (1960-2003)*. Thèse, Paris X-Nanterre, 2003.